



## Fiche de Données de Sécurité d'après (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

No. FDS: 34089 V001.10

Révision: 24.08.2009

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation:

Sidol Koper en alle metalen

Utilisation de la substance/préparation:

nettoyant métal & céramique - acier & chrome

Identification de la société/entreprise:

Henkel Belgium N.V.

16, Avenue du Port/Havenlaan 16  
B-1080 Bruxelles/Brussel  
Tel.: ++32 (0)2-4212711

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076  
(7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### 2. Identification des dangers

F

### 3. Composition / informations sur les composants

Déclaration des composants:

%	Composant	Symbole	Phrases R	No. EINECS N° CAS
>= 50,0 - < 100,0	Isoalcanes C12-14, Eb 207-251	Xn	R65, R66	271-369-5 68551-19-9

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

## Étiquetage du contenu:

> 30 %  
5 - 15 %  
< 5 %

hydrocarbures aliphatiques
savon
hydrocarbures aromatiques

## 4. Mesures de premiers secours

**Informations générales:** En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation:** Non concerné.

**Après contact avec la peau:** Rincer à l'eau courante.

**Après contact avec les yeux:** Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

**Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction appropriés:** En cas d'incendie, éteindre à la mousse ou à la poudre

**Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** aucune indication

**Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits:** aucune indication

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** aucune indication

**Indications additionnelles:** Pas de mesures spéciales nécessaires.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**Mesures de protection individuelle:** Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**Les méthodes de nettoyage:** Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

**Conseil supplémentaire:** En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeurs-pompiers.  
Tenir éloigné des sources d'ignition et des flammes nues.

## 7. Manipulation et stockage

### **Manipulation:**

Les précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation: aucune indication

Prévention des incendies et explosions: Ne pas pulvériser contre des flammes ou un objet incandescent. Tenir éloigné de sources d'ignition - Ne pas fumer.

### **Stockage:**

Conditions de stockage à respecter: Conserver au sec entre +5 et + 30°C

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### **Valeurs limites d'exposition:**

Valable pour Belgique, D-activité détergents  
Base Liste des valeurs limites d'exposition à des agents chimiques

Identité de la substance		Valeur limite		Type	Catégorie de limitation de crête	Remarques
Désignation	No. EINECS N° CAS	ml/m <sup>3</sup> (ppm)	mg/m <sup>3</sup>			
ammoniac anhydre	231-635-3 7664-41-7	50	36	STEL1: Limite à court terme.		
ammoniac anhydre	231-635-3 7664-41-7	20	14	TWA3: Valeur moyenne déterminée par le temps.		

## Contrôle de l'exposition

### Contrôle de l'exposition professionnelle:

Protection respiratoire:	Pas nécessaire.
Protection des mains:	Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant de gants.
Protection des yeux:	Lunettes de protection hermétiques.
Protection du corps:	Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Informations générales:

Etat de livraison:	émulsion
Etat/qualité:	Visqueux, trouble
Couleur(s):	beige/Brun clair
Odeur(s):	Piquant, assimilable à de l'alcool
L'état physique:	Liquide

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	34 °C
pH: (20 °C; Conc.: 100 % produit)	9,5 - 10,5
Densité (20 °C)	0,965 - 1,005 g/cm <sup>3</sup>

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions. Eviter de chauffer.
Matières à éviter:	Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

## 11. Informations toxicologiques

<b>Informations générales:</b>	Il n'y a pas de données sur des expériences sur les animaux. Ce produit est une préparation selon la réglementation sur les produits chimiques. L'évaluation suivante a été réalisée sur la base des données toxicologiques et des pourcentages pondéraux de chacun des constituants.
<b>Toxicité orale aiguë:</b>	En considération des données de toxicité aiguë et des parts des composants, le produit doit être classifié comme non toxique ou nocif après absorption.
<b>Irritation de la peau:</b>	Irritation cutanée primaire: pas irritant
<b>Irritation des yeux:</b>	Irritation des yeux primaire: légèrement irritant, pas d'obligation de marquage

## **12. Informations écologiques**

<b>Informations générales:</b>	Sur la base des matières brutes contenues dans le produit et/ou comparable, on obtient l'estimation écologique suivante:
<b>Toxicité aiguë de poisson:</b> Evaluation:	LC50 > 100 mg produit/l.
<b>Toxicité bactérielle aiguë:</b> Evaluation:	EC0 > 100 mg produit/l.
<b>Biodégradabilité primaire:</b> Evaluation:	Les tensio-actifs contenus dans le produit sont biodégradables en moyenne au minimum à 90 % selon les exigences des directives UE en matière de détergents 82/242 (tensio-actifs non ioniques) et 82/243 (tensio-actifs anioniques).
<b>Biodégradabilité finale (screening test):</b> Evaluation:	La dégradabilité facile de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été évaluée et atteint des valeurs de DBO/DCO ou de dégagement de CO2 > 60% ou de réduction en COD > 70% - seuils de classification "facilement biodégradable" (p. ex. selon les méthodes OCDE 301).

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

<b>L'élimination de la substance ou de la préparation:</b>	aucune indication
<b>Evacuation d'emballage non nettoyé:</b>	Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport routier ADR:**

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	30
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom technique:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoparaffine)
Information supplémentaire:	Disposition spéciale 640E

### **Transport ferroviaire RID:**

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	30
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom technique:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoparaffine)
Information supplémentaire:	Disposition spéciale 640E

### **Navigation intérieure ADN:**

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom technique:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoparaffine)
Information supplémentaire:	Disposition spéciale 640E

**Transport maritime IMDG:**

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
No UN:	1993
Étiquette:	3
EmS:	F-E ,S-E
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isoparaffin)

**Transport aérien IATA:**

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Instruction de paquetage (passager)	309
Instruction de paquetage (frêt)	310
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom d'embarquement correct:	Flammable liquid, n.o.s. (Isoparaffin)

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Phrases R** R10 Inflammable.

**Phrases S:** S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**16. Autres informations**

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Autres informations:** Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.